AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0484
FR0000074122-FS0139

20 février 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SII

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 février 2017, complété notamment par un courrier reçu le 20 février 2017, la société Oddo Meriten Asset Management SA[1] (12 boulevard de la Madeleine, 75009 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 février 2017, le seuil de 5% du capital de la société SII (Société pour l'Informatique Industrielle) et détenir, pour le compte desdits fonds, 985 573 actions SII représentant autant de droits de vote, soit 4,93% du capital et 3,06% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SII sur le marché.

[1] Contrôlée par la société Oddo & Cie. La société Oddo Meriten Asset Management SA déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 20 000 000 actions représentant 32 232 071droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.